

Conflit de 2012

« Paris Normandie » durement touché mais pas coulé *Histoire d'une lutte emblématique de la Filpac-Cgt*

Fin 2011, Groupe Hersant Média et Rossel entament des tractations secrètes en vue d'une cession de « Paris Normandie ». Le 29 février 2012, GHM dépose un dossier de mise en redressement judiciaire auprès du tribunal de commerce du Havre. Le 24 juillet, le tribunal offre le titre pour l'euro symbolique à des repreneurs aux poches vides.

- GHM regroupe 3 pôles : le pôle normand (« Paris Normandie », « Le Havre Libre », « Le Havre Presse » et « Le Progrès de Fécamp ») ; le pôle Champagne Ardennes Picardie (pôle CAP) (« L'Union de Reims », « L'Ardennais », « L'Est Eclair » et « L'Aisne Nouvelle ») ; le pôle Sud (« La Provence », « Nice-Matin », « Var-Matin » et « Corse-Matin »).
- Rossel est un groupe de presse belge détenant « La Voix du Nord » en France (3e tirage de la PQR), et le quotidien national belge « Le Soir ».



ANNEE 2012

27 janvier. Tract syndical commun de tous les titres de GHM et de Rossel s'inquiétant de manœuvres souterraines en vue d'une fusion-absorption. Revendications prioritaires des salariés : la défense de l'emploi, la pluralité de la presse, le refus de mise en concurrence des salariés et des titres.

30 janvier. Tract commun de la CGT et du SNJ local de « *Paris Normandie* ». Exigences des organisations syndicales : une information sur les tractations en cours, l'ouverture de réelles négociations, la protection de l'emploi, le développement des titres.

12 février. 4 pages sur la situation de « Paris Normandie » et de GHM édité par les représentants CGT et SNJ (toujours local). On y apprend la suppression de 80 postes lors de la fusion en 2004 de « *Paris Normandie* » avec les titres havrais ; l'impossibilité de développement des rotatives due à leur obsolescence ; l'achat par endettement bancaire de « *Nice-Matin* » et de « *La Provence* » pour 160 millions d'euros ; et que la seule idée de rapprochement entre GHM et Rossel fait abandonner 50 millions de créances (sur les 250 de la dette globale GHM) aux 17 banques détentrices de cette dette.

21 février. Une brève du journal « *Le Monde* » informe sur le futur dépôt de bilan de « *Paris Normandie* » en raison d'un déficit d'exploitation de 2 millions d'euros... pour une dette globale GHM de 200 millions. Fait nouveau : la volonté de GHM et Rossel de créer une holding commune... sans le pôle normand.

24 février. Rassemblement Filpac à Déville-lès-Rouen en présence de son secrétaire, Marc Peyrade, pour déterminer les actions à mettre en œuvre.

29 février. GHM dépose son dossier de mise en redressement judiciaire au tribunal de commerce du Havre, qui ouvre une période d'observation de six semaines, soit jusqu'au 11 avril.

Forte mobilisation des salariés des titres normands au Havre. Tract syndical dans lequel on commence à parler d'une possible propagation aux pôles CAP et Sud.

12 mars. Lettre de la Filpac et du SNJ au ministère du Travail sollicitant une rencontre sur le dossier GHM/Rossel.

14 mars. Comité d'entreprise à « *Paris Normandie* », la Direction prétend sauver les titres normands avec 112 suppressions de postes.

15 mars. Assemblée générale (AG) de la presse à Déville-lès-Rouen avec deux décisions fortes : une AG le lundi 19 mars dans chaque titre de presse avec appel à 3 heures d'arrêt de travail et la mise en place des « Lundi Paris Normandie ».

19 mars. Non-parution de tous les titres de GHM et AG dans chaque titre de la PQR.

26 mars. Second « Lundi Paris Normandie » avec une heure d'AG dans la majorité des titres de la PQR, à Déville-lès-Rouen, 3 heures d'arrêt avec non-parution de l'édition de Rouen et manifestation devant la préfecture de la ville.

29 mars. Licenciement de Jacques Tillier, président du pôle CAP, qui refuse la restructuration imposée par GHM.

4 avril. Comité de groupe GHM à Torcy (Seine-et-Marne) et, simultanément, piétinement du golf Hersant à Nantilly (Eure) par plusieurs centaines de salariés de la presse.

11 avril. AG des délégués de la presse à Déville-lès-Rouen, jour du délibéré du tribunal de commerce du Havre, repoussé au 21 juin grâce à la mobilisation syndicale. Quelques axes émergent de cette AG :

- sortir la dette GHM de la problématique « *Paris Normandie* » ;
- amener Rossel à la table des négociations ;
- ouvrir une négociation nationale sur l'emploi dans la presse ;
- appliquer l'accord GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) signé par le SPQR.

26 avril. Rencontre entre les élus syndicaux de « *Paris Normandie* » et MM. Ellie et Huertas, respectivement anciens directeurs du « *Progrès de Lyon* » et du « *Dauphiné Libéré* », et repreneurs potentiels avec une offre « mieux-disante socialement » (83 suppressions de postes).

2 mai. Comité de groupe GHM avec les représentants de Rossel. Un seul point à retenir : le rapprochement GHM/Rossel est possible uniquement si le « nettoyage » des effectifs génère une rentabilité de 10 % minimum pour le repreneur ROSSEL.

9 mai. Rencontre au ministère du Travail entre la Filpac et les dirigeants de GHM et Rossel. Nouveauté : la restructuration du pôle CAP, avec 270 suppressions de postes, qui devient un préalable au rachat du pôle normand par Rossel. Le même jour, lettre de la Filpac à François Hollande, alors candidat à la présidentielle.

15 mai. Tract de la Filpac qui acte le refus de négocier de la part de GHM/Rossel, avec l'espoir d'un meilleur traitement du dossier par le nouveau gouvernement.

16 mai. Comité d'entreprise à « *Paris Normandie* » en présence de l'administrateur judiciaire qui présente trois offres :

- offre Rossel : 120 postes supprimés au pôle normand avec comme préalable 270 postes supprimés au pôle CAP ;
- offre Ellie et Huertas : 85 postes supprimés au pôle normand ;
- offre M. Bourdier (ancien directeur du « *Républicain Lorrain* ») : 120 postes supprimés et le numérique comme axe de développement.

22 mai. Rassemblement Filpac à Lille devant le siège de « *La Voix du Nord* », propriété de Rossel. Rencontre d'une délégation avec Pierre de SAINTIGNON (premier adjoint de la Communauté de communes de Lille). Promesse est faite d'informer le CIRI* (comité interministériel de restructuration industrielle), Pierre MOSCOVICI (ministre de l'économie et des finances), Martine AUBRY (maire de Lille) et le chef de cabinet de Michel Sapin (ministre du Travail).

****LE CIRI AIDE LES ENTREPRISES DE PLUS DE 400 SALARIES EN DIFFICULTE. IL FACILITE LA MISE EN RELATION AVEC DES INVESTISSEURS, ASSURE L'INTERFACE AVEC LES BANQUES POUR LE REECHELONNEMENT DES DETTES, PROCEDE A DES AUDITS INTERNES (LUI AUSSI !). IL REGROUPE DES REPRESENTANTS DE CHAQUE GRAND MINISTERE (BUDGET, SECURITE SOCIALE, JUSTICE, EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE...).***

24 mai. Réunion au siège de la Délégation générale à l'emploi et la formation professionnelle qui entérine la possibilité d'une négociation scindée du pôle CAP à Rossel ; le CIRI se prononcera le 24 juin sur le rapprochement scindé ou pas, les syndicats réclamant une négociation globale sous l'égide du gouvernement.

4 juin. Rassemblement Filpac à Paris devant le ministère du Travail. Réception d'une délégation par un représentant du ministère. La mobilisation permet une réunion avec le CIRI en vue de négocier un moratoire sur les licenciements, l'ouverture d'une négociation globale et la levée de l'hypothèque du tribunal de commerce.

5 juin. Désengagement de Rossel dans le processus de rapprochement avec GHM. Retrait de l'offre de M. Bourdier.

7 juin. Réception d'une délégation Filpac au ministère du Redressement productif en présence de représentants du CIRI. Bilan : écoute polie mais pas plus, le ministère tente de renvoyer le dossier à la conférence sociale des 9 et 10 juillet alors que la date fatidique du 21 juin approche...

11 juin. AG des délégués de la presse au siège de la Filpac à Montreuil. Action dédagée : 2 heures d'arrêt de travail le 18 juin avec AG et rappel des revendications de la Filpac (négociation globale, maintien de l'emploi, etc.).

15 juin. Suspension de l'offre de MM. Ellie et Huertas. Réunion des représentants de GHM et Rossel concernant le pôle CAP. Contre-proposition de la Filpac à 125 postes supprimés, au lieu des 270 initiaux, Rossel impose 233 postes non négociables.

Axes nouveaux de réflexion suite à cette réunion :

- aucune volonté de négociation de Rossel ;
- Rossel soumet son offre à un plan social préalablement exécuté par GHM ;
- volonté des patrons de presse de limiter les grands groupes à trois ou quatre entités ;
- crainte que le modèle GHM/Rossel devienne la norme dans la presse ;
- aides à la presse conditionnées par les titres les plus rentables (surtout ceux qui s'attaquent à la barre des coûts en taillant dans les effectifs) ;

- exigence des patrons de presse d'une rentabilité à deux chiffres (10 % étant le minimum, rentabilité jamais atteinte même aux plus belles années) ;
- menace sur la diffusion avec 1 000 suppressions d'emplois à Prestalis (ex-NMPP).

21 juin. Le tribunal de commerce du Havre prolonge la période d'observation jusqu'au 20 juillet. Il stipule qu'en l'absence d'un repreneur le 5 juillet, il déclarera le pôle normand en liquidation. MM. Ellie et Huertas, présents au tribunal, relancent leur intérêt. En réponse, la Filpac insiste sur la mobilisation et coordonne une non-parution nationale prévue le 4 juillet.

Mouvement fortement suivi dans la PQR : « *Ouest-France* », « *Nice-Matin* », tous les titres du pôle normand et du pôle CAP, « *Midi Libre* »... et dans la PQN : « *Le Figaro* », « *L'Humanité* », « *Les Échos* », « *L'Équipe* », « *Le Monde* », « *Le Parisien* »..., alors que la propagande du SPQR (le syndicat des patrons) communique sur une mobilisation faible à « *Sud-Ouest* », c'est silence radio. Le débarquement sans ménagement de Bruno Franceschi et la volonté du nouveau président (Olivier Gerolami) de rencontrer les organisations syndicales rapidement expliquent cette discrétion.

5 juillet. Rassemblement Filpac à Reims, au journal « *L'Union de Reims* », suite à la journée nationale sans presse, avec allocution de Marc Peyrade. Le tribunal examine la seule offre de reprise, celle de MM. Ellie et Huertas ; il rendra sa décision définitive le 20 juillet.

20 juillet. Rassemblement des salariés du pôle normand devant le tribunal de commerce du Havre. Report de la décision au 24 juillet.

24 juillet. Décision du Tribunal de Commerce : MM. Ellie et Huertas, repreneurs autorisés par le tribunal de commerce du Havre pour l'euro symbolique, prennent leurs fonctions le 1er août. La reprise prévoit 85 suppressions de postes sur 357, le maintien de l'impression et 500 000 euros d'investissements. Les conditions négociées de départs volontaires ont convenu à 40 salariés, restent 45 licenciements secs...

Quelques informations supplémentaires :

- La mobilisation des salariés du pôle normand a été sans faille durant ces mois pénibles (arrêts de travail, AG, rassemblements multiples, défilés à Rouen et au Havre, à Reims, à Paris, sensibilisation de la population avec distributions de tracts...).

- La reprise de « *Paris Normandie* » par MM. Ellie et Huertas est la mieux-disante socialement mais n'offre pas d'investissements. Elle parie modestement sur un retour à l'équilibre financier en 2013.

- Si Rossel avait repris le pôle normand, il serait devenu propriétaire du pôle Cap et du pôle Sud. Les synergies et autres mutualisation des charges, affaiblissement de la ligne éditoriale de chaque titre, centralisation de l'activité impression, auraient entraîné des conséquences désastreuses en termes d'emplois (700 postes impactés).
- La Filpac a joué pleinement son rôle de locomotive de la revendication et de la lutte pour l'emploi, s'inscrivant en interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et des représentants de GHM et Rossel. Le 4 pages hebdomadaire « 7 jours Filpac » concernait exclusivement le dossier « Paris Normandie » durant toutes ces semaines.
- 146 jours se sont écoulés entre la mise en redressement judiciaire auprès du tribunal de commerce et sa décision finale.
- Le numérique, érigé par les patrons en eldorado, reste un pari risqué et aléatoire, alors que la rentabilité liée au papier reste prévisible. C'est Philippe Hersant qui le dit : « Le numérique ne sera jamais aussi rentable que le papier. » (Mai 2012 devant les membres du conseil d'administration de GHM).
- M. Hersant réforme un groupe de presse sur le dos des salariés français et des aides publiques de l'État... en Suisse, sa terre d'exil fiscal.

